

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**Jeudi 10 décembre 2020 à 19h00 au foyer socio-culturel André Clément**

*En raison du respect des consignes sanitaires, la réunion du Conseil Municipal s'est tenue exceptionnellement au foyer « André Clément ».*

**PRESENTS** : Mesdames Fabienne ROUSTAN, Cathy SABATIER, Marine CLEMENT, Magali LAUGIER, Mireille TAVERA, Michèle NURY, Véronique LE GOAZIOU.

Messieurs Jonathan PIRE, Numa NOEL, Alexandre DUFAUD, Philippe BALDET, Nicolas GINER, Jean-Charles GENTY, Benoit GARREC, Patric ZITTER

La séance est ouverte à 19h00.

Nomination secrétaire de séance : Fabienne ROUSTAN.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Création de poste – avancement de grade

Vote de l'ajout du point à l'ordre du jour : à l'unanimité (*M Garrec est arrivé au moment du vote*).

### **Règlement intérieur du Conseil Municipal – mandat 2020/2026**

Avant toute chose Monsieur le Maire souhaite clarifier un point : il rappelle à l'ensemble des Conseillers Municipaux que les projets de délibérations et leurs annexes ne constituent pas des documents administratifs communicables car ils s'avèrent inachevés et par conséquent non diffusables auprès du public, en cas de non respect, les Conseillers Municipaux engagent leur responsabilité civile et pénale, Monsieur le Maire demande à Monsieur Garrec en tant qu'ancien Maire de confirmer son propos.

Le Conseil Municipal répond simplement à l'obligation réglementaire qui est posée en l'article L 2121-8 du code général des Collectivités Territoriales, indiquant que, dans les communes de plus de 1000 habitants, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Il s'agit uniquement de formaliser et encadrer la bonne tenue des séances du Conseil Municipal. Toutefois, il est important de souligner que le règlement intérieur n'est pas là pour entraîner la perte de pouvoir décisionnel des Conseillers dans la gestion des affaires de la commune. En effet, la voix du Maire compte autant que celle de tout autre Conseiller.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas créé de toute pièce ce règlement mais s'est inspiré de modèles proposés par l'AMF et la Vie Communale, il ajoute par ailleurs qu'il l'a fait valider par le cabinet d'avocat de la commune et répond donc aux lois et règlements en vigueur.

De plus, le projet transmis avec la convocation n'était qu'une simple proposition et non un document définitif. C'est pourquoi, il ouvre le débat sur son contenu.

Madame Le Goaziou et Monsieur Garrec lui font part de leurs remarques et demandes.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il maintiendra la liberté d'expression de tous comme cela est le cas depuis le début du mandat. Il rappelle que ce règlement intérieur est une obligation, le Conseil Municipal devant donc y répondre mais qu'il s'en serait bien passé.

Monsieur le Maire indique qu'il prend note des remarques et qu'il va remanier en fonction le projet de règlement afin d'en proposer un nouveau modifié lors de la séance prochaine. Par conséquent, il propose le report du vote, qui est accepté à l'unanimité des Conseillers.

**Vote: Reporté**

### **Nouvelle convention ANTAI**

Monsieur le Maire invite Monsieur Noël à détailler le contenu de cette nouvelle convention Suite à la réforme de dépenalisation du stationnement payant sur voirie qui est entré en vigueur au 1er janvier 2018, lorsqu'un automobiliste ne paie pas la totalité de la durée de son stationnement, il s'expose non plus à l'amende pénale de première classe (17 euros) perçue par le Trésor public, mais à une redevance de stationnement majorée basée sur le temps réel : le forfait de post-stationnement (FPS). En l'espèce, il s'agit de valider une nouvelle convention ANTAI dont la principale modification correspond à la baisse des frais de gestion des FPS.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Noël sur ladite convention, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de:

L'Autoriser à signer la convention avec l'ANTAI.

L'Autoriser à signer les éventuelles futures conventions et avenants pouvant intervenir dans l'avenir avec l'ANTAI et concernant les FPS.

**Vote: unanimité**

### **Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

Monsieur le Maire rappelle qu'il reprend ce qui se fait chaque année et sur les conseils de Trésorerie Principale. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé à l'assemblée :

- **Budget principal Commune** (Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2020 (hors chapitre 16). Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement des chapitres 20, 21 et 23.
- **Budget Eau et Assainissement** (Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2020 (hors chapitre 16). Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25% des dépenses des chapitres 20, 21 et 23.

**Vote: unanimité**

### **Mise en vente camion DAF**

Monsieur le Maire expose qu'ils ont eu une proposition d'achat en l'état et sans contrôle technique au prix de 2 200 euros pour l'export du camion DAF, qui est vétuste et ne sert plus depuis un long moment à l'équipe technique.

Monsieur le Maire fait procéder au vote et demande au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à procéder à la mise en vente en l'état, sans contrôle technique, au prix de 2200 € le camion DAF suivante : camion de marque D.A.F immatriculé 3078 VT 30, N° de série du type : XLRAE45CEOL 130880, Type : AE11NSL232, Carrosserie : benne.
- L'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires et de procéder à sa cession.

**Vote: unanimité**

### **Délibération portant remise gracieuse**

L'attention de l'assemblée est appelée sur la demande de remboursement de sommes indûment perçues suite à une situation individuelle très particulière.

Un agent a été placé en congés longue maladie depuis le 6 août 2018.

Depuis le 01/01/2018, le régime indemnitaire des agents municipaux a été modifié par délibération instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Avec cette instauration, il a été prévu que le régime indemnitaire ne soit pas versé aux agents en congés longue maladie.

Or, la commune comme la trésorerie vient seulement de s'en apercevoir.

De ce fait, il a été immédiatement supprimé de la paie de l'agent l'IFSE en question (Indemnité de Fonction Sujétions et Expertise) d'un montant de 37,89 euros brut. Mais les sommes perçues indûment devraient être demandées à l'agent. Il est à souligner que la faute vient de l'administration d'une part, et d'autre part, l'agent est dans une situation très précaire financièrement, c'est pourquoi, Monsieur le Maire propose

- De l'autoriser à donner un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise totale de l'indu concernant cet agent.
- D'autoriser cette remise gracieuse à l'agent à hauteur de la somme totale des IFSE versés depuis le 06/08/2018 et dont le remboursement incomberait à l'agent.
- De L'autoriser à faire le nécessaire avec le comptable public afin de mettre en application cette remise gracieuse.

**Vote: unanimité**

### **Subventions associations 2020**

Messieurs Baldet et Zitter, Mesdames Tavera et Le Goaziou quittent la salle.

Sur proposition de Monsieur le Maire, chaque association demandeuse reçoit une somme forfaitaire de 150€ à la condition d'être obligatoirement installée (siège social), immatriculée et de dispenser ses activités dans la commune.

En sus, la répartition des subventions restantes répond aux critères suivants :

- le nombre de manifestations ouvertes au public et gratuites;
- le ratio dépenses annuelles/solde bancaire en fin d'exercice.

Compte tenu de ces critères, des justificatifs produits et des contraintes budgétaires de la commune, sur proposition de Madame Roustan, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Association Boules et Pêche	800 €
Atelier culturel (Office de la Culture et du Tourisme à Collias)	450 €
Association Les Amis du Patrimoine	650 €
Association des Parents d'Elèves	800 €
Association Club des loisirs et du tourisme	500 €
Le potager partagé	300 €
Le poulailler partagé	300 €
Gardon(s) nos commerçants	400€
Association de Protection du Gardon et de ses Affluents (APGA)	150 €

Ainsi que d'attribuer aux 4 associations d'utilité collective, qui ne rentrent pas dans le système attributaire précédent, les subventions suivantes :

Les Amis du Livre G et J Demaison	300 €
Coopérative scolaire	800 €
La Prévention Routière	100 €
Les chats libres colliassoises	1000 €

**Vote : unanimité (à 11)**

### **Création de poste – avancement de grade**

Considérant que, pour permettre l'avancement de grade par ancienneté d'un agent promuvable, Considérant que cet agent est entré dans la collectivité en 1984 et actuellement en fin de carrière au titre de ses 36 années de service, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'emploi d'Agent de Maîtrise.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal pour le poste de Responsable du service technique, la création, à compter du 1er janvier 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de Maîtrise (grade d'avancement), et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Vote : unanimité**

### **Questions diverses :**

#### **EPF (Etablissement Public Foncier)**

Madame Roustan rappelle qu'il s'agit de l'Etablissement Public Foncier (EPF) qui a avancé à la commune de Collias les fonds nécessaires pour l'achat de la parcelle et maison « Bremond » en 2016. Elle indique que l'engagement financier réalisé par l'EPF à l'heure d'aujourd'hui s'élève à 667 000€ et que la convention signée en 2016 devait arriver à terme en 2021. Mais le projet étant loin d'aboutir sur les bases du projet initial porté par l'ancienne équipe municipale, pour des raisons d'équilibre financier principalement. Au terme de la convention, il était prévu qu'en cas de non-réalisation du projet initial de 28 logements, la commune rembourse le montant de 667 000 € engagé par l'EPF. Toutefois, il y a une possibilité, celle de signer un avenant de 3 ans de prolongation de la convention. C'est donc la solution envisagée par la commune. Monsieur le Maire souhaiterait retravailler le projet en profondeur en adéquation avec la capacité financière de la commune et propose quelques pistes de réflexions : conserver la bâtisse existante en y aménageant des logements à loyers modérés, conserver la parcelle pour créer un parking pour l'école et enfin diviser la partie du haut pour une vente lot par lot. Mais là encore, après les premiers calculs, l'équilibre financier reste difficile à trouver.

#### **Crise sanitaire covid-19**

Malgré ces temps de crise sanitaire, l'accueil de la Mairie et l'Agence Postale demeurent ouverts, comme l'ensemble des services de la commune (continuité service école/ périscolaire/ Alsh, mais aussi du Service Technique).

Monsieur le Maire indique qu'afin d'accompagner la population dans cette pandémie, l'équipe municipale a effectué une nouvelle distribution de masque, cette fois-ci sous forme de boitage afin que chaque administré puisse avoir un masque prise en charge totalement par la commune.

### ***DPN : Démocratie Participative Numérique***

Déjà 211 personnes ont répondu favorablement et ont transmis leurs coordonnées pour instaurer la Démocratie Participative Numérique (DPN). Monsieur le Maire compte sur l'engagement citoyen du plus grand nombre afin de pouvoir mener à bien ce nouveau concept de consultation. Il lui semble important de pouvoir consulter la population sur de grands projets comme par exemple celui de « la maison Bremond ». Il est précisé toutefois, que ce n'est pas une obligation mais que cela répond aussi à une utilité notamment de sécurité dans le cadre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) puisque les coordonnées permettront d'alerter et prévenir plus facilement les administrés en cas de risques (naturels, technologiques...). Monsieur le Maire précise que les réunions publiques resteront en complément de la DNP.

### ***Agence postale et Accueil Mairie Permanence téléphonique : Mairie, séniors***

Madame Sabatier explique que depuis le mois de septembre, l'accueil de la Mairie et l'Agence Postale ouvrent les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis de chaque mois. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, une permanence téléphonique a été mise en place les mardis et jeudis après-midi. Les administrés peuvent désormais joindre l'accueil de la Mairie ces 2 après-midis. Enfin, tous les lundis, Monsieur Julian, le Policier Municipal appelle l'ensemble des personnes vulnérables et isolées afin de lutter contre l'isolement et s'assurer que tout va bien dans cette période de confinement et de crise sanitaire.

### ***Equipement LED Foyer André Clément***

L'ensemble des ampoules de la grande salle du foyer ont été changé par des ampoules LED dans un souci d'économie et d'intérêt écologique la consommation électrique étant réduite.

### ***OTEIS***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les essais de garantie obligatoires de la STEP auraient dû être réalisés en avril 2020 mais malheureusement ça n'a pas été le cas et il ajoute que seulement 500€ avait été budgétisé par l'ancienne équipe municipale. Le cabinet OTEIS a indiqué que ça coûterait à la commune non pas 500 € mais entre 5 000 et 6 000€ et a même ajouté qu'au départ ça devait s'élever à 8 000€.

### ***Projet cueillette***

Monsieur le Maire invite Madame Laugier et Monsieur Dufaud tous deux élus au SMGG à nous faire l'exposé de ce projet porté par le SMGG afin d'autoriser la cueillette sur la commune de Collias. Il s'agit plus précisément de laisser à disposition une surface de 41 hectares exploitables d'une part et 47 hectares exploitables d'autre part à titre gracieux en y autorisant la cueillette d'essences et plantes dans le but de les transformer en huiles essentielles et les vendre. Le projet de convention est proposé sur une durée de 2 ans. Deux points sont à éclaircir pour Monsieur Dufaud, la grande superficie appartenant à la commune de Collias laissée à disposition et que ce soit à titre gratuit et sans regard sur la quantité de plantes prélevées. Le débat est ainsi ouvert, madame Laugier indique qu'à titre de comparaison les apiculteurs, les chasseurs, les agriculteurs tous paient une participation, redevance ou loyer pour occuper ou disposer d'espaces naturels communaux et ne comprend pas pourquoi ce ne serait pas le cas dans le cadre de cette convention. Monsieur Garrec ne s'explique pas le nombre si importants de réunions pour une simple convention. Monsieur Dufaud lui explique que c'est son rôle en tant qu' élu d'être là pour travailler et qu'il donne volontiers de son temps pour la commune, il l'invite à faire de même et à venir en Mairie pour faire part de son travail sur ce dossier. Monsieur Garrec lui répond qu'il ne souhaite aucunement s'investir, qu'il n'est pas disposé à venir travailler en Mairie ayant d'autres activités et confirme qu'il ne souhaite pas travailler avec les élus de la nouvelle équipe. Il termine en expliquant qu'il n'assistera qu'aux séances du Conseil. Les débats s'échauffants, Monsieur le Maire met un terme aux discussions et passe au point suivant.

### ***PAPI 3***

Suite à un courrier de l'EPTB reçu fin novembre, Monsieur le Maire est invité à donner son avis sur PAPI 3 qui fait suite aux PAPI 1 et 2. Il s'agit de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Monsieur le Maire a tenu à faire part de ses remarques et observations au Conseil Municipal :

- Il a noté que dans l'axe 6, il est fait mention des actions de ralentissements en amont des zones exposés. Ce qui le surprend et vient à l'encontre des lignes directrices d'arasement des seuils. Il souhaite demande des explications par rapport à l'arasement du seuil de Collias car cela va entraîner une accélération du débit d'eau, ce qui souhaitent éviter dans le PAPI 3. Il ne comprend pas la logique que mène l'EPTB.

- Il a également noté qu'un accompagnement est prévu pour le DICRIM et PCS, or, la commune de Collias n'en a jamais bénéficié ni entendu parler. Monsieur Garrec confirme mais explique que l'EPTB et l'Agence de l'Eau ont déjà fait beaucoup en termes d'accompagnement pour la commune.
- Il a également remarqué en première partie, qu'il est fait référence à de nombreuses études suite aux inondations de 2002 mais rien sur Collias, alors qu'il y a eu une étude menée par le cabinet Hydratec.
- Il indique aussi que dans ce PAPI 3, les Gorges des Gardon sont définies comme un des enjeux patrimoniaux primordiaux et donc à protéger. Il lui semble que dans ce cadre, ils devraient être pour la conservation du seuil sur le Gardon qui y contribue fortement.

***Distribution de sapins*** : Madame Sabatier explique qu'un sapin a été offert à chaque commerçant ouvert pour apporter un peu de gaité et d'esprit de Noël dans la commune malgré le contexte actuel lié à la crise sanitaire.

***Coffrets gourmands*** : Madame Sabatier indique qu'en lieu et place du traditionnel repas de Noël et en raison du contexte de la pandémie covid-19, tous les habitants âgés de plus de 65 ans vont se voir remettre un coffret gourmand le samedi 19 décembre et pour ceux qui ne pourraient se déplacer, les élus viendront à eux leur porter directement avec bien entendu le respect des gestes barrières.

### ***Marché du Mercredi matin***

Madame Sabatier a relancé le marché du mercredi, et explique la présence actuellement de 7 commerçants. L'objectif étant d'amener un peu plus d'animations au cœur de la commune tout en continuant à aller se servir chez les commerçants qui sont là toute l'année.

### ***Travaux Torte B 54 DFCI***

Madame Tavera explique que les travaux menés par le SIVU du Massif du Gardon, ont commencé en octobre mais suite à un problème technique sur une débroussailleuse ils ont dû être stoppés et ont pu reprendre fin novembre.

### ***Mur Pierres sèches « Jardin de la Mairie »***

Les travaux sont désormais terminés, cela étant le fruit d'un travail commun entre l'ABPS et le SMGG.

### ***Evolution téléphonie***

Accompagnés par Monsieur Deliez de la CCPG, Monsieur le Maire et Madame Sabatier expliquent que les dépenses de téléphonie de la commune vont être fortement réduites en passant de 814 € à 332 € par mois avec un matériel amortit en 2 ans.

### ***PLU***

Monsieur Garrec demande où en est le PLU et demande à Monsieur le Maire, qu'est-ce que « l'accroissement naturel » de la commune dont il fait souvent référence.

Monsieur le Maire lui répond que pour lui, il s'agit d'un développement dit normalisé matérialisé par de nouveaux arrivants extérieurs, de nouveaux permis de construire, l'installation de jeunes Colliassoises sur la commune, cela correspond à une courbe d'évolution de la population naturelle ne répondant pas à d'importantes arrivées dues à de grosses opérations foncières comptant des dizaines de terrains à bâtir. Monsieur le Maire ajoute que pour lui de telles opérations posent d'autres problèmes notamment structurels : réseaux eau, voirie... Et que ce genre de croissance représenterait un investissement financier considérable pour la commune. Monsieur Garrec est d'accord sur ce point. De plus, concernant le PLU, Monsieur le Maire indique avoir une réunion de prévue avec son équipe municipale le 17 décembre.

### ***Maison Gaillard***

Monsieur Garrec demande où en est la nouvelle équipe avec le projet de parc paysagé qui devait se faire, suite à un appel qu'il a reçu de la société paysagère. Un projet de jardin paysagé avait été arrêté par l'ancienne équipe pour un montant total de 61 000€ avec une avance de 14 000€ versée au prestataire choisi alors qu'il n'y avait aucun travaux ni investissement encore réalisé. Les 14 000€ versés ne pouvait être un acompte car un acompte ne peut dépasser 5%, il s'agissait donc d'une avance pour commencer les travaux et acheté les premières fournitures, or rien n'a été fait ni acheté. Monsieur le Maire indique qu'il y a déjà de beaux jardins autour de la Mairie et considère qu'en faire un autre autour de la « maison Gaillard » ferait doublon sur une commune de la dimension de Collias et surtout ne souhaite pas

consacrer 61 000€ pour un jardin. Par contre, il constate une insuffisance de stationnement, que ce soit pour les commerces ou encore pour les habitants. Concernant le dernier terrain en vente la signature de l'acte authentique doit se faire très prochainement, puisque l'ancien Maire Monsieur Garrec avait signé avant les élections le compromis de vente, même si ce dernier n'en a aucun souvenir.

### ***Hélicoptères***

Il y a quelques jours, il y a eu des manœuvres des militaires mais pour aujourd'hui il n'y a pas eu d'information transmise en Mairie.

### ***Maison du Castor***

Le SMGG espère ouvrir en « test » en novembre et décembre avec du personnel mais sous réserve des conditions sanitaires. Les travaux ont pris du retard dû à la faillite de sociétés en cours de chantier et à la pandémie covid-19.

### **Question du public :**

***Madame Mollis :*** En tant que nouvelle trésorière de « l'Association Gardons nos commerçants », demande si les 150€ de socle sont inclus dans la subvention qui leur est attribuée ? Elle indique aussi que c'est une association récente puisqu'elle a été créée en février 2020, et qu'ils n'ont pas pu faire beaucoup de choses à cause de la pandémie, beaucoup de commerces ont été fermés et le sont encore. Au vu du contexte sanitaire et par voie de conséquence économique pour les commerçants, elle se dit déçue du montant de la subvention de 400 € alloué pour 2020 et demande s'il sera possible de solliciter en cours d'année 2021 une subvention exceptionnelle pour la création d'un événement comme le festival du printemps. De plus, elle déclare qu'il lui semble que la nouvelle équipe a supprimé la possibilité pour les associations d'avoir accès et de pouvoir utiliser les micros et le système de sonorisation du foyer. Monsieur Baldet souhaite préciser en réponse à Madame Mollis, que les associations n'ont jamais eu accès à ce matériel et que lorsque l'APE avait fait son loto en fin d'année 2019, ils n'y avaient pas eu accès.

Monsieur le Maire ne doute pas que les associations prennent soin du matériel mais une détérioration malencontreuse est toujours possible et au vu du coût de ce matériel, ils ont préféré revenir sur la décision initialement prise.

Monsieur le Maire explique une nouvelle fois la méthodologie de calcul qu'ils ont suivi dans l'attribution des subventions aux associations : base forfaitaire de 150€ pour toutes les associations ayant le siège social et activités sur la commune puis ils ont pris en compte en « variable » en sus, le ratio financier et le nombre de manifestations ouvertes au public. Toutefois, Monsieur le Maire en tant qu'entrepreneur comprend la détresse ou du moins les difficultés rencontrées par les commerçants frappés par la pandémie covid-19 et les restrictions qui en découlent. Il souligne le fait qu'il est dans une logique de soutien vis-à-vis des commerçants de la commune et rappelle, la réunion de travail faite ensemble ou plusieurs pistes de réflexion ont été avancées, la gratuité de 2h30 des parkings avec la perte que cela représente en termes de recettes pour la communauté...Ils ont également souhaité mettre l'accent sur le soutien aux enfants en attribuant un peu plus à la coopérative scolaire et l'APE. Par ailleurs, Monsieur le Maire invite l'association des commerçants une fois que le projet sera un peu plus aboutit à revenir vers lui concernant une potentielle subvention exceptionnelle en 2021 pour l'organisation de leur festival du printemps.

***Madame Le Mière :*** Elle s'étonne de la baisse du montant de subvention pour la bibliothèque qui était de 1000€ par le passé. Monsieur le Maire lui indique qu'ils n'ont rien changé pour la bibliothèque par rapport à l'an dernier et qu'il est toujours question de 1000€ avec une subvention de 300 € et 700€ pour l'achat des livres car il s'agit d'une bibliothèque communale. De plus, Monsieur le Maire et Madame Roustan expliquent que la commune s'investit pour sa bibliothèque en facilitant son accès pour un budget assez conséquent de près de 3 000€, mais Monsieur le Maire espère que cela favorisera le développement de la culture sur la commune.

***Monsieur Tailleur :*** Il indique que les bacs à fleurs avec les sens interdits à l'entrée des principales rues du centre du village ont disparus. Monsieur Noël répond qu'ils vont mettre de vrais panneaux « sens interdit » homologués et réglementaires sans les jardinières, mais qu'en soi, le dispositif restera le même.

La séance est levée à 21h